

**Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée
au titre de l'article L.225-88-2 du Code de commerce**

Le 17 février 2020, Vallourec SA (la “**Société**”) a conclu une convention réglementée avec Bpifrance Participations SA (“**Bpifrance**”), actionnaire de la Société à hauteur de 14,6 % du capital.

Cette convention a été conclue dans la perspective de l'augmentation de capital envisagée de la Société d'un montant d'environ 800 millions d'euros (l' « **Augmentation de Capital** »).

A travers cette convention, Bpifrance s'est engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation de Capital ;
- souscrire à l'Augmentation de Capital à titre irréductible en exerçant l'intégralité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions qu'elle détiendra à la date de l'Augmentation de Capital¹ ;
- consentir un engagement de conservation (*lock-up*) à compter du 17 février 2020 et jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, étant précisé que ledit engagement cessera par anticipation en cas de survenance d'un événement susceptible d'impacter de façon significative la situation de la Société (*material adverse change*).

Le Conseil de Surveillance de la Société a autorisé la conclusion de cette convention lors de sa réunion du 12 février 2020, conformément à l'article L. 225-86 du Code de commerce. M. Alexandre Ossola, représentant permanent de Bpifrance, membre du Conseil de Surveillance, n'a pas pris part aux délibérations et aux votes relatifs à cette convention. Cette convention sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 6 avril 2020.

Pour plus d'informations sur le projet d'Augmentation de Capital, veuillez-vous référer au communiqué de presse de la Société publié le 19 février 2020.

¹ Le montant total pouvant être investi par Bpifrance, sous réserve de conditions usuelles, ne pourra excéder un montant de 120 millions d'euros.